



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 24 septembre 2024]

Date de la convocation

18 septembre 2024

Date de mise en ligne

26 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, *Maires Adjointes*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Thierry BODDI, Antony MOUSSU, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Christophe WATTRELOT, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Marie MONTELS, *Conseillers*.

Absents et représentés : Francis RUFFEL, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Monique GUILLE, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH

N° 103/ 2024

Secrétaire de séance : Christelle HARDY

OBJET DE DELIBERATION : Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique entre la Commune et ENEDIS, Rue Philadelphie Thomas

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'ENEDIS (*SA, Enedis, 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex*) sollicite la Commune pour la constitution d'une convention de mise à disposition sur les parcelles cadastrées section BS numéros 1219 et 0617 situées Rue Philadelphie Thomas. Cette convention concerne la pose d'un poste de transformation et des accessoires nécessaires à l'alimentation du réseau sur un terrain de 15m² tel que matérialisé sur le plan annexé à la présente délibération.

La convention de mise à disposition ci-annexée précise les modalités de cette mise à disposition. Tous les frais, droits et émoluments seront supportés par ENEDIS.

Madame le Maire propose d'approuver la convention de mise à disposition entre la Commune et ENEDIS, ci-annexée, pour l'implantation d'un poste de distribution publique au niveau des parcelles cadastrées section BS numéros 1219 et 0617.

1 annexe

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition entre la Commune et ENEDIS, ci-annexée, pour l'implantation d'un poste de distribution publique au niveau des parcelles cadastrées section BS numéros 1219 et 0617,

DONNE tous pouvoirs habilitant Madame le Maire, ou son Adjoint Délégué, à signer au nom de la Commune ladite convention, les actes authentiques correspondants et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Christelle HARDY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hardy', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 25 septembre 2024